

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 mars 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la Libération de VILLARS, le **lundi 28 juin 2021, à 19h00**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I./ SAINT ETIENNE METROPOLE

1. Plan de relance –Présentation du dispositif plan de relance de SEM

Le Plan de relance proposé par Saint Etienne Métropole est présenté aux conseillers municipaux.

II./ ADMINISTRATION GENERALE, PROXIMITE

1. Administration générale – Approbation d'une convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et ou au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Loire.

Le Conseil municipal confirme le recours à la transmission électronique des actes de la collectivité au représentant de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et annexée à la présente délibération.

2. Personnel communal – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2021.

Le Conseil municipal fixe les taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2021 et dit qu'il sera pourvu aux dépenses en résultant par prélèvement sur les crédits inscrits au Budget 2021 - Chapitre 012.

3. Personnel communal - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs et dit qu'il sera pourvu aux dépenses en résultant par prélèvement sur les crédits inscrits au Budget 2021- Chapitre 012.

4. Régime indemnitaire – Modification du régime indemnitaire des personnels fonctionnaires territoriaux de la commune – Intégration de nouveaux cadres d'emplois dans le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. (RIFSEEP)

Le Conseil municipal approuve la délibération proposée portant modification du RIFSEEP pour la filière technique, groupe hiérarchique C1.

III./ FINANCES, BUDGET, SECURITE, TRANQUILITE

1. Budget communal – Approbation d'une première décision modificative au budget communal 2021.

Le Conseil municipal approuve la première décision modificative du budget communal exercice 2021. La section de fonctionnement est augmentée de 61 700 €, l'équilibre de la section d'investissement est inchangé

2. Budget communal – Financement du programme d'investissement 2021 – Recours à l'emprunt bancaire au titre de l'exercice 2021.

Lors du vote du budget communal 2021, le Conseil municipal a approuvé le recours à l'emprunt au titre des investissements 2021 pour un montant de 826 000 €. Une consultation a été organisée auprès de 3 établissements bancaires.

Le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche et aux conditions de cet établissement, un emprunt de 500 000 euros destiné à financer les investissements 2020 et dont le remboursement s'effectuera en 72 échéances trimestrielles.

3. Budget annexe Espace Beaunier - Financement du programme d'investissement 2021 – Recours à l'emprunt bancaire au titre de l'exercice 2021.

Lors du vote du budget annexe espace Beaunier 2021, le Conseil municipal a approuvé le recours à l'emprunt au titre des investissements 2021 pour un montant de 1 090 000 €. Une consultation a été organisée auprès de 3 établissements bancaires.

Le Conseil municipal décide de réaliser auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire et aux conditions de cet établissement, un emprunt de 1 090 000 euros destiné à financer les investissements 2020 et dont le remboursement s'effectuera en 30 échéances annuelles.

4. Budget communal - Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Villars - Année scolaire 2020-2021

Le coût moyen d'un élève du premier degré public à VILLARS pour 2020, s'est élevé à **1 009.47 €**.

Le Conseil municipal décide de demander aux communes de résidence susvisées la participation financière correspondante, fonction du nombre d'enfants concernés, à savoir :

⇒ SAINT-ETIENNE	43 407.21 €
⇒ SAINT-GENEST-LERPT	15 142.05 €
⇒ SAINT PRIEST EN JAREZ	10 094.70 €
⇒ SORBIERS	1 009.47 €
⇒ CALOIRE	2 018.94 €
⇒ SAINT JUST SAINT RAMBERT	1 009.47 €
⇒ ROCHE LA MOLIERE	1 009.47 €

	73 691.31 €

5. Budget communal – Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des communes limitrophes – année scolaire 2020-2021.

Le Conseil municipal approuve le versement à la commune de l'Etrat de la participation financière qui lui revient, conformément aux dispositions légales et réglementaires susvisées pour les enfants villardais **scolarisés dans cette commune comme suit : 4 élèves scolarisés sur L'ETRAT : 2 élèves sur l'année complète et 2 élèves sur 4 mois**

⇒ L'ETRAT	2 X 736.10 € et 2 X 736.10 € sur 4/12	=	1 962.73 €
-----------	---------------------------------------	---	-------------------

IV./ PETITE ENFANCE, JEUNESSE

1.Jardin d'enfants - Choix du prestataire pour assurer la gestion du service jardin d'enfants.

Le Conseil municipal après organisation d'une consultation conformément au Code de la commande publique désigne l'association ALFA 3 a, en qualité de prestataire pour assurer la gestion du service jardin d'enfants pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2021 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les documents correspondants.

V./ EDUCATION, CME

1.Temps scolaires – Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 - Proposition du Conseil municipal au directeur académique des services de l'éducation nationale.

Le Conseil municipal propose le maintien de l'organisation du temps scolaire comme suit : semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et précise que cette organisation sera arrêtée par le Directeur académique des services de l'éducation nationale à partir de la rentrée 2021 et pour une durée de trois ans.

2.Temps périscolaires – Mise en œuvre de partenariats avec les associations villardaises pour la conduite d'animations pour les temps périscolaires – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la passation de conventions.

Le Conseil municipal approuve la passation des conventions d'objectifs et de partenariats entre la commune et les associations villardaises volontaires pour l'animation des temps périscolaires au titre de l'année scolaire 2021 – 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions avec les associations partenaires du dispositif d'animation des temps périscolaires.

3.Activités périscolaires – Adhésion de la commune au Comité des Activités Nouvelles.

La commune verse une subvention communale aux écoles maternelles et élémentaires de la commune afin de soutenir la réalisation d'activités périscolaires. Dans la continuité de cette subvention le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Villars au Centre des Activités Nouvelles (CAN) pour une durée d'une année. Le coût de cette adhésion est de 800 € par an et permet à 4 classes des écoles de Villars de bénéficier des animations proposées par le CAN.

4.Activités d'éveil périscolaire – Modification de la délibération n°2021-27 du 22 mars 2021 portant attribution d'une subvention aux écoles maternelles et élémentaires de Villars en vue de la réalisation d'activités d'éveil périscolaire.

Compte tenu de la décision du Conseil municipal d'adhérer au CAN (Comité Activités Nouvelles), il a été décidé de modifier la délibération du 22 mars 2021 pour prendre en compte ces frais d'adhésion. De ce fait, le Conseil municipal ramène la subvention à **33.11 €** par élève des Ecoles Elémentaires et Maternelles pour l'année 2021.

5.Conseil Municipal des Enfants – Présentation des dernières actions.
Les conseillers municipaux sont informés des derniers travaux du CME.

VI./ URBANISME, AMENAGEMENT, HABITAT

1.Espace Beaunier – Approbation de la charte éco quartier avec le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales.

Il est proposé que la commune adhère à la démarche et signe la charte d'éco quartier dont l'exemplaire ci-joint proposé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités. Il sera proposé des points d'étapes sur cette démarche et sa mise en œuvre.

Le Conseil municipal approuve la charte d'éco quartier proposée par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités pour le projet d'aménagement de l'espace Beaunier et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2.Espace Beaunier – Approbation du rachat à l'EPORA (établissement public foncier) des parcelles AD n°132-378 et 379 dans le cadre de la convention entre Saint-Etienne Métropole, Epora et la commune.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition en rachat à l'EPORA des parcelles AD 132 et AD 378 et 379 conformément à l'avis de France domaine rendu et les frais afférents de prix de revient, sachant que conformément à la convention tripartite EPORA cède :

Pour ce programme de foncier bâti non dégradé : le prix de revente sera égal à 100% au prix de revient.

Le prix de revient comprend le prix d'achat des immeubles auquel s'ajoutent les frais accessoires (frais de notaire, de géomètre, études techniques, urbaines travaux de démolition et requalification, maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique, entretien courant et divers). L'ensemble représentant un montant total de dépenses de 669 494,39 euros hors taxes soit 754 718,49 euros TTC.

3.Espace Beaunier – Approbation de l'acquisition amiable de la maison d'habitation des conjoints Chapellet au 18 place Gambetta et au 2 rue Paul Bert – Autorisation donnée au Maire de signer toutes les pièces utiles et l'acte notarié d'achat.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition foncière amiable de la maison d'habitation des conjoints Chapellet au 18 place Gambetta et au 2 rue Paul Bert dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace Beaunier pour un montant de 145 000 euros.

4.Espace Beaunier – Projet de déclassement du stade municipal Paul BERT du domaine public communal et reclassement du foncier dans le domaine privé de la commune - Lancement de la procédure et autorisation donnée au Maire pour signer tous documents utiles.

Le Conseil municipal approuve le déclassement du domaine public communal du terrain Paul BERT correspondant à l'emprise de la parcelle AD 316 qui n'est plus affectée à sa destination originelle en l'affectant dans le domaine privé de la commune dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace Beaunier et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les pièces et documents utiles et l'acte administratif constatant son déclassement.

5.Enquête publique – Avis du Conseil municipal relatif au projet présenté par la société ALME Environnement de demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil municipal donne avis au projet de demande d'autorisation environnementale de la société ALME environnement située 7 impasse de la bargette à Saint Priest en Jarez et demande à Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Mme la Préfète de la Loire sous couvert du directeur de la protection de la population.

VII./ TRAVAUX DE VOIRIE, BATIMENTS, FLEURISSEMENT, ERP

1. **Projet de restructuration des espaces publics du futur parc urbain** - Lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre – annule et remplace la délibération n°2021-11 du 25 janvier 2021

Le Conseil municipal approuve le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux et estimée à 1 483 333 €HT soit 1 780 000 euros TTC (hors travaux d'éclairage public qui seront confiés au syndicat d'énergie de la Loire), le lancement de la consultation du maître d'œuvre dans les conditions précitées et le règlement et les éléments du dossier de consultation joint en annexe notamment le cahier des clauses techniques particulières ; Le Conseil municipal fixe conformément au règlement de consultation les conditions et critères des offres qui seront examinées au vu des capacités professionnelles, techniques, et financières fournies par le candidat, sachant que la commune retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique pondérée à 40%
- Prix pondéré à 40%
- Critère environnemental pondéré à 20%

2.SIEL – Mise en place de fonds de concours pour la réalisation de travaux de renouvellement d'éclairage – Annule et remplace les délibérations n° 2021-56 à 60 du 22 mars 2021 et la délibération n°2021-13 du 25 janvier 2021.

Le Conseil municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Renouvellement Eclairage public 2021 » avec une participation du SIEL majorée du fait du plan de relance et fixe les participations communales comme suite : suivants :

- Renouvellement éclairage route de la taillée	participation communale 42 665.00 €
- Renouvellement éclairage rue du 8 mai 1945	participation communale 24 206.00€
- Renouvellement éclairage route des Cyclotouristes	participation communale 20 079.00 €
- Renouvellement éclairage rue de l'Hôtel de Ville, rue des Ecoles et avenue Hoche	participation communale 18 975.00 €
- Renouvellement éclairage rue Danton, rue des Sequoias et rue de l'Orchidée	participation communale 18 492.00 €
- 2clairage et câblage chemin de Barroa	participation communale 16 142.00 €

2.Equipements municipaux – Organisation d'une consultation en vue de la passation d'un marché de fourniture d'un véhicule de déneigement.

Le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition d'un véhicule neuf type poids lourd de déneigement et le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément au code de la commande publique et en fixant les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit et pour retenir l'offre jugée la plus avantageuse :

- 1 Le prix : la note obtenue sera pondérée à 50 %
- 2 La valeur technique : la note obtenue sera pondérée à 50 %

3.Véhicules municipaux – Projet d'acquisition d'un nouveau véhicule électrique dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules communaux – Demande de subvention au titre du dispositif fonds « Air véhicule » de Saint-Etienne Métropole et de l'ADEME

Le Conseil municipal sollicite auprès du dispositif du FONDS AIR VEHICULE LEGER de Saint Etienne Métropole en co financement avec l'ADEME une subvention au montant maximum de l'aide dans le cadre du renouvellement

du parc de véhicules communaux, pour le remplacement d'un véhicule TWINGO des services techniques par un nouveau véhicule léger neuf électrique.

VIII/ VIE SPORTIVE ET SES EQUIPEMENTS

1. Bâtiments communaux – Projet de rénovation du Gymnase Bernichon - Lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public de mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de son plan de mandat, du programme pluriannuel d'investissement du patrimoine bâti communal et de la mise en œuvre du décret tertiaire, Monsieur le Maire propose le projet de rénovation du gymnase communal BERNICHON. L'estimation financière de l'opération de rénovation avec l'extension du bâtiment pour le nouvel accueil en maîtrise d'ouvrage travaux est de 1 500 000 €HT soit 1 800 000 € TTC.

Le Conseil municipal approuve le lancement d'une consultation en vue de la passation du marché de mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du Gymnase BERNICHON selon la procédure adaptée conformément au code de la commande publique en fixant les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit et pour retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse :

1. **Le prix** : la note obtenue sera pondérée à 40 %
2. **La valeur technique** : la note obtenue sera pondérée à 45 %
3. **Le développement durable** la note obtenue sera pondérée à 15 %

IX/ VIE CULTURELLE ET PATRIMOINE

1. Médiathèque municipale – Présentation du rapport annuel – exercice 2020.

Madame PALLE présente le rapport annuel d'activités de la médiathèque pour l'exercice 2020.

X./ INFORMATIONS DU MAIRE

1/ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2/ Jurés d'assises : désignation des jurés de la liste préparatoire pour l'année 2022.

Monsieur le Maire informe de l'élaboration de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2022.

Le Maire,

Jordan DA SILVA